

MAIRIE d'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 25 mars 2010 à 21 H 00

L'an deux mille dix le vingt cinq mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : Mmes CASTETS SARNIGUET PESQUIDOUX . Melle FABRE
MM LABADIE MURADORE NAVARRE PAYROS SEGAT DARBAS PERES
LAFFARGUE BERGAMO.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 4 mars 2010.

ORDRE DU JOUR :

*Vote des budgets primitifs Commune, Service Assainissement, Lotissement
Examen devis*

Demande de subvention

Eglise de Fromentas : Plan de financement - demande de subventions

Questions diverses

Mademoiselle Hélène FABRE est nommée secrétaire de séance.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010
--

COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Germaine CASTETS, présidente de la commission des finances qui présente le budget primitif de la Commune.

1) Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 118 963 €55 € (un million cent dix huit mille neuf cent soixante trois euros et 55 cts)

RECETTES

- 70- Produits des services, domaines18392.00 €
- 73- Impôts et taxes394111.02 €
- 74- Dotations, subventions et participations289037.00 €
- 75- Autres produits de gestion courante 100000.00 €
- 76- Produits financiers40.00 €
- 77- Produits exceptionnels 75600,00 €
- 013 - Atténuations de charges 2000,00 €
- Résultat reporté239783.53 €
- TOTAL 1118963.55 €

DEPENSES

- 011- charges à caractère général..... 240200.00 €
- 012- charges de personnel 333511.15 €
- 014- atténuations de produits 1500.00 €
- 65- Autres charges de gestion..... 13182700 €
- 66- charges financières..... 51500.00 €
- 67- charges exceptionnelles..... 8084.41 €
- 023 -virement à la section d'investissement 327000.00 €
- 042 - opération d'ordre de transfert 25340.99 €
- TOTAL..... 1118963.55 €

2) Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 531869.20 € (cinq cent trente et un mille huit cent soixante neuf euros et 20 centimes).

RECETTES

- 10- Dotations, fonds divers 43362.49 €
- 13- subventions d'investissement 91036.54 €
- 16- emprunts et dettes..... 0.00 €
- 021-virement de la section de fonctionnement 327000.00 €
- 1068- Excédents de fonctionnement 45129.18 €
- Restes à réaliser 0.00 €
- 040 - opération d'ordre de transfert 25340.99 €
- TOTAL..... 531869.20 €

DEPENSES

- 16- Remboursement d'emprunts 82359.35 €
- 165 - Dépôts et cautionnements reçus 1500.00 €
- 23- opérations d'équipement 444062.85 €
- Reste à réaliser 3947.00 €
- Résultat reporté..... 171695.04 €
- TOTAL..... 531869.20 €

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret , à la demande de Mmes Sarniguet, Pesquidoux, Mlle Fabre, Mrs Peres et Laffargue, approuve le budget primitif 2009 à 13 voix pour 1 nul.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame Germaine CASTETS, présidente de la commission des finances présente ensuite le projet de budget primitif 2009 du service assainissement :

- Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à 80116.09 € (quatre vingt mille cent seize euros et 9 cts)

RECETTES

• 70- Vente de produits finis	58310.00 €
• 74- Subventions d'exploitation	2300.00 €
• 76- Produits financiers	23.00 €
• 042- Opération d'ordre transfert	8254,00 €
• 002 -Résultat reporté	11229.09 €
• TOTAL	80116.09 €

DEPENSES

• 011- charges à caractère général.....	26092.91 €
• 012- charges de personnel	6000.00 €
• 014- atténuations de produits	6300.00 €
• 65- Autres charges de gestion.....	3000.00 €
• 66- charges financières.....	5920.00 €
• 67- charges exceptionnelles.....	1950.00 €
• 023 -virement à la section d'investissement	0.00 €
• 042 - opération d'ordre de transfert	28845.18 €
• 043 - opération ordre intérieur section.....	2008.00 €
• TOTAL	80116.09 €

- Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 53863.91 € (cinquante trois mille huit cent soixante trois euros et 91 cts)

RECETTES

• 10- Dotations, fonds divers	3981.19 €
• 16- emprunts et dettes.....	0.00 €
• 021-virement de la section de fonctionnement.....	0.00 €
• 040 - opération d'ordre de transfert	28845.18 €
• 042 - opérations patrimoniales.....	2008.00 €
• 001 - solde d'exécution.....	19029.54 €
• TOTAL	53863.91 €

DEPENSES

• 16- Remboursement d'emprunts	14529.35 €
• 23- immobilisations en cours	31080.56 €
• 040 - opération d'ordre de transfert	8254.00 €
• TOTAL	531869.20 €

Le résultat du vote, également à bulletin secret est de : 13 voix pour – 1 nul.

Vote des taux d'imposition des Impôts directs

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les taux d'imposition 2009, identiques aux années précédentes, soit :

- Taxe d'habitation----- **15.94 %**
- Taxe foncière sur le bâti----- **26.25 %**
- Taxe foncière sur le non bâti----- **110.57 %**

Les membres du Conseil Municipal approuvent les taux à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire résume à l'assemblée le travail effectué par la commission lotissement, la rencontre avec les Services Fiscaux du Gers à AUCH et explique que ces derniers et la Sengers ne se sont pas entendus pour l'instant sur la présentation du budget et l'option TVA à déterminer. Le budget devra être voté ultérieurement après accord officiel des services fiscaux.

EXAMEN DEVIS

Monsieur le Maire donne la parole à M. LABADIE Jacques, Président de la commission bâtiments qui présente les devis pour mise aux normes de l'électricité dans divers bâtiments communaux et précise qu'il a partagé les travaux entre les deux électriciens de la commune, à savoir :

Sébastien JARRY, pour le stade, l'ancienne gendarmerie, la poste, les églises St Saturnin et Lartigue, la mairie pour-----2445 € HT

Eurl Mazet Lacomlec pour l'ancienne salle des fêtes, les ateliers, la gendarmerie, le boulodrome, les arènes, le tennis pour-----2494 € HT

L'assemblée est favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire Adjoint poursuit en exposant les résultats de la commission d'appel d'offres réunie le 15 mars 2010, pour les travaux de rénovation des gradins des arènes :

Ont soumissionnés :

LOT N° 1 Maçonnerie :

- CESCUTTI- ST PIERRE DU MONT ----- 57224 € 72 HT

- CONSTRUCTION DE L'ADOUR – BARCELONNE DU GERS ----- 63681 € 70 HT

LOT N° 2 Peinture :

- SARL MARQUE – VERGOIGNAN ----- 13900 € HT

- SARL DEDIEU – AIRE SUR L'ADOUR ----- 16934 € 70 HT

LOT N° 3 Serrurerie :

- SO ENTRETIEN – MAGNAN ----- 13839 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir :

LOT N° 1 Maçonnerie :

- CESCUTTI- ST PIERRE DU MONT ----- 57224 € 72 HT

LOT N° 2 Peinture :

- SARL MARQUE – VERGOIGNAN ----- 13900 € HT

LOT N° 3 Serrurerie :

- SO ENTRETIEN – MAGNAN ----- 13839 € HT

soit un total de 84964 € 10 HT et 101617 € 06 TTC, somme inscrite au budget primitif – opération 92. Les honoraires du maître d'œuvre seront payés en fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son accord.

DEMANDE DE SUBVENTION

➤ Monsieur le Maire donne lecture d'un communiqué de presse de l'association des maires de France qui décide d'apporter une aide aux sinistrés de la tempête Xynthia en versant une somme de 20 000 euros aux associations départementales de maires de Charente-Maritime et de Vendée et invite les communes adhérentes à exprimer leur solidarité envers les communes les plus durement touchées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser 1€ par habitant, le montant total étant partagé pour moitié à chaque association départementale.

➤ Monsieur Marc PAYROS propose de récompenser une dizaine de jeunes de la société bouliste aignanaise, champions de ligue en 2009. Le conseil municipal décide d'accorder un bon d'achat de 20 euros à chaque lauréat.

➤ Monsieur Marc PAYROS attire l'attention du conseil sur les décorations mises en place par les bénévoles pour les fêtes de Saint Mont et souhaite que la municipalité les gratifie. Le conseil municipal décide d'organiser à l'attention des bénévoles de toutes les associations ayant participé au week end de Saint Mont, une réception courant avril, à l'exception de Monsieur PERES qui s'abstient.

EGLISE DE FROMENTAS : PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de courrier émanant de Melle FABRE, Présidente de la commission urbanisme patrimoine sollicitant des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour le financement de la première tranche des travaux de consolidation et de réhabilitation de l'église de Fromentas.

Le plan se décomposant comme suit :

Montant de la première tranche-----	346706,84 € HT
Participations :	
DRAC(50 %)-----	173353,42 € HT
Conseil Régional (15 %)-----	52006.03 € HT
Conseil Général (15%)-----	52006.03 € HT
Fondation du Patrimoine (10 %) -----	34670.68 € HT
Commune (10 %)-----	34670.68 € HT

Monsieur le Maire indique qu'avant de poursuivre ce projet il est effectivement nécessaire de connaître exactement les montants réels des aides pouvant être accordées.

Le Conseil donne son accord pour l'envoi de cette correspondance.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur Marc PAYROS informe l'assemblée qu'aura lieu à AIGNAN, le 9 avril prochain une « Journée de l'Arbre » sous l'égide du Conseil Général des Jeunes. Divers ateliers seront organisés avec des jeunes de plusieurs collèges du département.

* Melle Hélène FABRE rappelle que la Journée du Patrimoine de Pays & la Journée des Moulins aura lieu dimanche 20 juin 2010 et s'adresse à tous ceux qui veulent faire connaître et aimer le patrimoine, les paysages et les savoir-faire traditionnels.

* Monsieur Payros reprend la parole pour évoquer les élections régionales et expliquer le fonctionnement, les compétences de la Région et indiquer quelques unes des réalisations de cette dernière.

Monsieur Laffargue prend la parole pour qualifier les propos de Monsieur Payros de propagande, et pour dire qu'il quitterait la séance avant la clôture si cela devait se reproduire.

Monsieur le Maire souligne que le conseil municipal d'Aignan a de la chance de compter parmi ses membres un Conseiller Général qui apporte des éléments d'information sur le fonctionnement des assemblées Départementale et Régionale.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que chacun peut prendre la parole à son tour pour partager de l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit quarante.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 26 mars 2010 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 26 mars 2010
Le Maire,
Philippe BARATAULT